

SÉANCE 16 DECEMBRE 2020

RÉFECTION COUR ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Le maître d'œuvre doit proposer un projet permettant plus de confort aux enfants tout en répondant aux exigences du développement durable. Le cabinet Striblen a proposé la meilleure offre pour 11 172€.

INTÉGRATION VOIRIES ZAC GARENNES

M. le Maire rappelle que les voies nouvelles du lotissement de la Zac des Garennes ont été rétrocedées à la commune le 26 février 2019. Il est nécessaire de les transférer du domaine privé de la commune au domaine public pour acquérir le statut de voie communale. Cela représente 1,66km. PLU

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 16 janvier 2019 et par arrêté du Maire du 22 juin 2020, le Conseil municipal a décidé de procéder à une modification du PLU. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sur le dossier dans son rapport remis le 12 novembre 2020. Suite à la demande de Monsieur le Préfet et afin de respecter les prescriptions du SCOT en cours d'étude du Pays Loire Beauce, il convient de réduire les deux zones 1Au à une surface maximale de 34 000 m². Aussi, les modifications concernent :

- la diminution de la zone de construction du « Passage » proposition de 12 000 m² réduite à 8 600 m²
- la diminution de la zone de construction « Plaine Saint Fiacre » proposition de 30 000 m² réduite à 25 200 m²

En outre, il est nécessaire de préciser un point de règlement :

- dans l'article 1Au7 ajout de la mention : « En zone 1AUa, sur les limites de fond de parcelles situées au nord-est du projet, les constructions sont implantées en retrait de ces dernières avec un minimum de 6 mètres. Les annexes peuvent être implantées en limite séparative, mais la longueur en mitoyenneté ne doit pas excéder 6 mètres .

Ainsi le Conseil décide d'approuver le dossier de modification n°2 tel qu'il est annexé à la présente.

Les échos du Conseil

DIVAGATION DES CHIENS

M. Hauchecorne indique qu'il est récurrent que des animaux divaguent, en particulier des chiens. Afin de responsabiliser les propriétaires, qui parfois récupèrent leur compagnon sans remerciement, il est proposé l'instauration d'un forfait de capture et de garde.

- Forfait de capture 45 €/ animal
- Forfait de garde (dès le 1er jour de capture) 10 €/ jour / animal

RÉFECTION VOIRIE RUE DU STADE

Une consultation a été lancée pour la partie comprise entre la rue Saint Fiacre et la rue des Ecoles, avec un plateau surélevé à l'intersection de la rue du Stade et la rue des Ecoles. La société Eiffage est la mieux disante avec un montant de 59 724.00 €

DEMANDE DE DSIL

M. le Maire expose le projet de la restructuration de la cour de l'école élémentaire; Le coût prévisionnel s'élève à 103 596€. Le projet est éligible à la DSIL (Dotation Soutien à l'Investissement Local) pour 34 532.26 €, soit 40% du HT.

SÉANCE 27 JANVIER 2021

RÈGLEMENT INTÉRIEUR CONSEIL MUNICIPAL

Ce règlement, adopté à l'unanimité, fixe :

- les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Vu la loi du 13 Août 2004 relative aux lois et responsabilités locales qui permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations, Monsieur le Maire propose de créer un poste de conseiller municipal délégué dans le domaine suivant :

- 1 poste de conseiller municipal délégué aux travaux & sécurité

DÉSIGNATION & RÉNUMÉRATION CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Un Candidat : Monsieur Alain Damar
Monsieur Damar ayant obtenu la majorité absolue, il est élu conseiller municipal délégué. Sa rémunération est fixée à 8.25 % de l'in-

dice brut 1027 à compter du 1er février 2021.

PROJET VÉLO/PIÉTON

Ce projet consiste à créer sur la commune des circuits de déplacements doux dédiés aux piétons et/ou cyclistes, et dans lesquels un/des parcours de santé seraient intégrés. L'objectif de l'étude est d'établir dans un 1er temps un diagnostic sur la commune des possibilités puis d'établir des propositions concrètes permettant au conseil municipal de prendre des décisions, sur la base d'un calendrier prévisionnel de mise en œuvre, réaliste.

DEMANDE DE SUBVENTION DRAC

Concernant l'équipement en matériel informatique de la médiathèque, la commune de Mareau aux Prés a mené un diagnostic sur l'état et le fonctionnement des logiciels métiers de la médiathèque. Ce dernier révèle la vétusté des ordinateurs. La commune peut déposer une demande de subvention auprès de la DRAC Région Centre – Val de Loire afin de solliciter une aide de l'État de 2312€ pour le déploiement d'un S.I.G.B. (Système Intégré de Gestion des Bibliothèques) et la mise en commun des catalogues en ligne.

DON DE TERRAINS

M. Hauchecorne fait part au conseil du rendez-vous qu'il a eu avec Me et M. Leloup, qui sont propriétaires sur la commune de 3 parcelles situées sur les bords de Loire et qui souhaitent en faire don à la commune. Maître Villet Luc, Notaire à Meung sur Loire sera chargé de l'acte notarié. Les frais seront à la charge de la commune.

MEDAILLE DE LA COMMUNE

Alain Damar présente le projet de médaille sur la commune. Plusieurs projets sont proposés au conseil pour un choix. Des devis auprès de plusieurs prestataires ont été demandés. Le devis d'un montant de 770 € pour 50 médailles avec écrin proposé par la société concept écussons est validé.

INFOS PRATIQUES

Pompiers : 18 ou 02 38 45 90 57
Gendarmerie Cléry : 17 ou 02 38 45 34 37
Samu : 15
Hôpital d'Orléans : 02 38 51 44 44
Enedis (Erd) : 0810 333 045
Grdf : 0810 433 045
VEOLIA Eau : 0811 900 400
Ecole de Mareau : 02 38 45 67 02
Garderie : 02 38 45 66 89



MAREAU AUX PRÉS

Infos associatives

COMITÉ DE JUMELAGE Un été à Stetten (1)

Les abords du lac de Constance offrent de nombreuses attractions culturelles et de sites touristiques, dont plusieurs sont inscrits au patrimoine de l'UNESCO.

A chaque fois que nous nous rendons à Stetten am Bodensee, petite ville jumelée avec notre commune, nous essayons de profiter des multitudes avantages que nous offre ce jumelage.

Nous ne manquons jamais de nous rendre à Meersburg, magnifique petite ville médiévale aux 2 châteaux (un château fort et un château du XVIII^{ème} siècle) qui jouit d'une situation privilégiée entourée de vignobles et de vergers.



Début juillet, nos amis allemands organisent la fête de l'été sur la place de la mairie (Sommerfest) à laquelle nous participons en vendant des produits français. C'est toujours un moment privilégié d'échange et de partage.



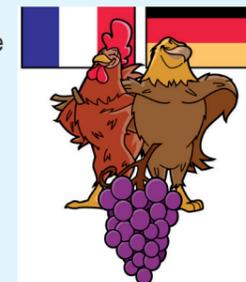
Fin août, les pompiers de Stetten organisent également la fête du vin (Weinfest) pendant laquelle il est possible de goûter les différents vins produits localement. En effet, la culture de la vigne dans la région du lac de Constance est ancienne et importante. Il existe même une petite touche française à Stetten car la commune a fait construire un terrain de pétanque sur lequel nous ne manquons pas de jouer à chaque fois que nous nous y rendons.

Au fur et à mesure des années, nous avons eu l'occasion de découvrir des panoramas exceptionnels qu'offrent les collines situées autour du lac en Autriche, en Suisse et en Allemagne (un des plus jolis est à admirer depuis la montagne Pfänder en Autriche). En effet, le lac est frontalier avec trois pays. En Allemagne, deux régions se partagent les rives du lac : la Bavière et le Baden-Württemberg.

Il existe de nombreuses possibilités de promenade en bateau sur le lac, que ce soit pour le traverser d'une rive à l'autre ou pour visiter les sites touristiques implantés autour. Parmi ceux-ci, on peut noter la très belle vieille ville de Constance aux nombreuses maisons médiévales colorées. A savoir que celle-ci est enclavée dans la ville suisse de Kreuzlingen. Elle est connue pour avoir accueilli le concile œcuménique au XV^{ème} siècle qui mit fin au grand schisme d'Occident.

A suivre...

Pour plus d'informations, jumelage.mareau@free.fr



Comité de jumelage de Mareau aux Prés

LA GYM VOLONTAIRE

L'association continue malgré le confinement. Il est possible de pratiquer la marche nordique le lundi matin et le mardi matin, à certains horaires et à condition de ne pas dépasser 5 participants. La gym du mardi soir se pratique en vidéo avec SKYPE. La gym du vendredi matin se pratique également en vidéo avec ZOOM.

LA FRATERNELLE

Le temps s'écoule inexorablement, les saisons se suivent et reviennent inlassablement et nous sommes tous comme figés depuis une année.

On pourrait croire qu'il ne se passe rien et pourtant comme pour les fleurs que l'on attend ce printemps La Fraternelle est en gestation. Ça bouillonne d'idées, de projets prêts à éclore, et la sève musicale monte en nous.

En attendant tout cela, l'école de musique continue à fonctionner en « vrai » pour les jeunes et par visio-télécommunication pour les adultes. Tout ce petit monde est encadré par Florence Cabaret pour la Formation Musicale, Claire Sauvard pour la flûte, Baptiste André pour la clarinette, Samuel Jesset au saxophone, Avelan Ntsiete à la trompette et au tuba, Corentin Grillon au trombone, Antoine Juranville au cor et Carole Grimault pour les percussions et à la direction de l'école. La « continuité pédagogique » est ici aussi une réalité pour parler actuel.

Pour les différents orchestres nous attendons que les restrictions soient levées pour nous épanouir en musique et venir concurrencer par nos notes et nos trilles les chants des oiseaux...

Nous espérons que ce renouveau musical se fera le plus tôt possible. Alors à bientôt !

"Notre prochain rendez-vous sera le samedi 12 juin salle polyvalente pour notre concert d'été (qui sera celui de la reprise)"



L'ART AUX PRÉS

L'Art aux Prés renouvelle son exposition des "Prairials" qui devait avoir lieu en 2020.

- ⊕ Elle aura lieu le 29 et 30 mai 2021 de 10h à 18h.
- ⊕ Les invités d'honneurs sont la sculptrice "Kallou" (Pascale DE-MAISON) et Sophie MASSON peintre, avec la participation le samedi matin de la Fraternelle lors du vernissage.
- ⊕ Les artistes, souhaitant participer à l'exposition, peuvent contacter l'association.

Contacts :

- Atelier peinture adultes
Lysiane Bruneau 06 14 03 63 26 lysiane.bf@orange.fr
- Atelier modelage
Marie-Claude Hureau 06 11 99 52 01 jacques.hureau@wanadoo.fr
- Association atelier.artauxpres@gmail.com
Prés.: Chantal Bureau 06 63 94 65 68 chantalbureau45@gmail.com

Localisation :

Maison des associations 80 rue des Muids
45370 Mareau aux Prés



MAREAU AUX PRÉS

Agenda

Dates des manifestations annoncées **sous réserve** des décisions gouvernementales prises face à l'évolution de la situation sanitaire actuelle.

Avril

Jour	Date	Manifestation	Organisateur	Heure	Lieu
samedi et dimanche	24 et 25	Championnat de tennis	Tennis Club	journée	Salle polyvalente

Mai

Jour	Date	Manifestation	Organisateur	Heure	Lieu
samedi et dimanche	29 et 30	Les Prairials	Art Aux Prés	journée	Salle polyvalente
dimanche	30	Vide maisons	Mareau Z'idées	journée	Commune

Juin

Jour	Date	Manifestation	Organisateur	Heure	Lieu
samedi	12	Concert de fin d'année	La Fraternelle	20h30	Salle polyvalente
samedi	13	1er tour élections	Mairie	8h-18h	Salle du Conseil
samedi	20	2ème tour élections	Mairie	8h-18h	Salle du Conseil
samedi	26	Nuits des Maths	Mairie	18h	Salle polyvalente
samedi	26	Fête du Sport	Mairie & associations	journée	Autour du stade

Mareau FLASH n° 75

SOMMAIRE

- A la une p 1
- Informations municipales p 2
- Informations associatives p 3
- Agenda des manifestations p 4



AVRIL mai JUIN 2021

Désormais, plus de doute : sur le territoire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, tous les emballages se trient !

Pour vous aider :

1. C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac de tri !
2. Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
3. Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans un sac).

A recycler :

- ⊕ Dans le bac emballages (jaune) : emballages en métal (même les plus petits), en carton, briques alimentaires et tous les emballages en plastique, sans exception! Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...
- ⊕ Dans le conteneur à papiers (bleu) : tous les papiers
- ⊕ Dans le conteneur à verre (vert) : emballages en verre.

Vous trouverez dans ce flash info cette étiquette à coller sur votre poubelle jaune ⊕



EDITORIAL

Chère Mareprésienne, cher Mareprésien,
Prévenir les risques pour vivre heureux

La santé est un bien précieux, ces temps difficiles nous le font sentir avec plus d'acuité. La vaccination est certainement la clé de sortie de cette épouvantable pandémie. Un certain nombre d'anciens de la commune ont pu se faire vacciner par l'intermédiaire de la mairie et du CCAS de Meung-sur-Loire.

L'exercice, le sport, chacun à son rythme et à sa façon, concourent à une bonne santé. Nous engageons le projet de circuits balisés piétons et vélos dans le village. Une coopération avec des étudiants en kinésithérapie nous permettra d'inclure dans cette réalisation un parcours de santé adapté au risque de chacun. Une concertation aura lieu à l'automne pour une réalisation 2022.

Avec ce bulletin, le DICRIM de la commune vous est distribué. Il recense les risques majeurs pouvant survenir et les moyens d'y faire face. Lisez-le, gardez-le précieusement. Parallèlement, nous finalisons le Plan communal de sauvegarde qui nous permettra de faire face, si nécessaire, à une alerte grave.

Tout ceci n'est pas pour vous inquiéter mais au contraire vous rassurer.
Prenez soin de vous, de vos proches et gardez la santé.

Le Maire
Bertrand Hauchecorne



Elections 13 et 20 juin
Deux procurations par personne

Pour permettre à chacun de pouvoir voter plus facilement dans le contexte de la pandémie, chaque électeur pourra disposer de deux procurations, contre une seule habituellement. Cette mesure avait déjà été mise en place pour le second tour des élections municipales, en juin 2020. La campagne officielle avant le premier tour sera aussi plus longue (19 jours contre 12 habituellement).

Le programme complet de la première édition de la Fête du Sport vous sera communiqué ultérieurement.

EQUIPE DE REDACTION

⊕ Directeur de publication : B. Hauchecorne ⊕ Rédaction : E. Couadier et la commission communication ⊕ Crédit photos : Mairie et associations

COORDONNEES

☎ 02.38.45.61.09 ☎ 02.38.45.66.10 ✉ mairie@mareauauxpres.com 🌐 www.mareauauxpres.com 📱 Mairie de Mareau aux Prés
🕒 lundi-mardi-jeudi : 8h30-12h et 15h-17h30 mercredi-vendredi 8h30-12h samedi : 9h-12h
(fermée les samedis et après-midi des vacances scolaires sauf le jeudi : 15h-17h30, ouverte les matins jusqu'à 12h)

